



**ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE**

Immeuble ORSUD
3/5 avenue Gallieni
94257 GENTILLY
Tél : 01 41 24 49 50
contact@atha.fr



Scannez et découvrez l'Atha

Gentilly, le 10 novembre 2018

Objet : Challenge jaccede
PJ : Règlement challenge jaccede
Affiche Info Poste



Dans la cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées 2018, Le Réseau La Poste propose à ses collaborateurs du 10 novembre au 10 décembre, de participer à un challenge sur le thème de l'accessibilité handicap dans les lieux publics.

Ce challenge organisé en partenariat avec Jaccede, propose aux participants de recenser l'accessibilité des lieux sur le site Jaccede.com et ainsi de mieux appréhender la situation des personnes en situation de handicap dans leur mobilité et lors de leur accueil dans les espaces publics.

Ce challenge permet également à tout participant de s'engager dans une équipe pour défendre la cause d'une des trois associations de postiers ou familles de postiers en situation de handicap. C'est à ce titre que La RSE à la DRHO du Réseau, organisatrice du challenge a choisi l'Atha. Les deux autres associations choisies sont l'AFEH et l'APCLD. En fin de challenge, chaque cause en fonction du nombre de lieux recensés par son équipe, sera récompensé d'un prix de 2000 €, 1000 € ou 500 €.

Comment participer ?

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Challenge Jaccede-Réseau La Poste débute le 10 novembre 2018 à 8 heures (heure de la métropole) et se termine le 10 décembre 2018 à 20 heures (heure de la métropole).

Il est uniquement ouvert aux collaborateurs actifs du Réseau La Poste, souhaitant participer à titre personnel, bénévole et en dehors de leur temps de travail, au challenge pendant la période définie ci-dessus et disposant d'un smartphone.

Par collaborateur actif, il faut entendre tout collaborateur ne se trouvant pas dans l'une des situations suivantes : détachement, mise à disposition auprès d'une autre entité, disponibilité pour convenance personnelle, congé de création d'entreprise, TPAS, retraite.

MODALITES DE PARTICIPATION

Inscription

Pour s'inscrire au Challenge Jaccede-Réseau La Poste, il convient de :

A- Créer un compte sur le site internet www.jaccede.com ou l'application mobile Jaccede.

Pour cela, le participant doit enregistrer son inscription :

- soit en complétant une adresse e-mail, un pseudonyme, un mot de passe, une ville et un profil (« Responsable d'établissement », « Personne à mobilité réduite », « Collectivité, Association, Entreprise », Citoyen Engagé » ou « Proche de PMR »)
- soit via son compte facebook, en complétant une ville et un profil (« Responsable d'établissement », « Personne à mobilité réduite », « Collectivité, Association, Entreprise », Citoyen Engagé » ou « Proche de PMR »)

Les participants peuvent joindre s'ils le souhaitent une photo.

Pour une information sur le traitement des données personnelles recueillies, voir le paragraphe 8 du règlement du challenge (voir pièce jointe).

B- Ouvrir l'application mobile Jaccede Challenge www.jaccede.com/fr/challenge, saisir le code privé de participation « RESEAU » et sélectionner son équipe virtuelle.

Trois équipes virtuelles sont proposées, chacune sous l'égide d'une cause représentée par une Association de La Poste en faveur du handicap. Ces Associations sont les suivantes :

- l'AFEH, l'Association des Familles d'Enfants Handicapés,
- l'APCLD, l'Association des personnes malades et handicapées,
- **[l'ATHA, l'Association des personnes en situation de handicap au travail ou en retraite.](#)**

Participation

Après inscription, chaque participant recense sur son temps libre et lors de la visite de lieux ouverts au public, l'accessibilité de ces lieux que ce soient des bureaux de poste, des commerces, des restaurants, des hôtels, des sites ou équipements sportifs, des bâtiments publics, etc.

Pour ce faire, il convient aux participants d'ouvrir l'application mobile Jaccede et de procéder à l'inscription des lieux, selon le guide proposé par le site.

Dans le cas de lieux déjà enregistrés sur le site Jaccede, les participants doivent vérifier les données inscrites, les modifier le cas échéant et valider leur enregistrement.

ATTENTION : L'enregistrement de données non modifiées ne donne pas lieu à participation.

Les participants au challenge sont responsables des informations qu'ils saisissent sur le site. Jaccede se réserve le droit de supprimer certaines informations saisies en cas de doute et après vérification.

Des encouragements sont donnés par notification push sur l'application Jaccede Challenge ou sur la boîte mail de chaque participant, pour les engager à participer plus. Ces notifications sont gérées par Jaccede via l'application Jaccede Challenge.

DESIGNATION DE L'EQUIPE GAGNANTE

Chaque enregistrement de l'accessibilité d'un lieu public sur l'application Jaccede par un participant au Challenge Jaccede-Réseau La Poste, fait gagner à l'équipe virtuelle représentant la cause choisie :

- un point par critère renseigné,
- quatre points pour la première photo du lieu enregistrée
- deux points pour le premier commentaire enregistré.

Le score de chaque équipe virtuelle est disponible dès l'ouverture du challenge et après la clôture du challenge, sur l'application Jaccede Challenge.

L'équipe gagnante est celle qui a obtenu le maximum de points.

RESULTATS DU CHALLENGE ET PROMOTION DES ASSOCIATIONS

Le score définitif de chaque équipe sera disponible le **vendredi 14 décembre 2018** au plus tard. Les Associations représentant chaque équipe seront avisées au cours de cette journée de la dotation qui leur est attribuée.

ACCES ET ACCEPTATION DU REGLEMENT DU CHALLENGE

En participant au challenge, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter sans réserve l'ensemble des termes du présent règlement. Le Réseau La Poste se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas le présent règlement.

Service Communication de l'ATHA

Ghislaine Belda

atha.com@orange.fr

Tél : 01 41 24 49 51



**Accessibilité, TOUS concerné !
Soutenez l'Atha**